

Autour du Rey

Janvier 2020

SOMMAIRE

- P. 2 à 5 : Travaux Pastoraux
- P. 6 : Travaux Divers
- P. 7 : Aménagement de la place
- P. 8 : Réhabilitation Mairie
- P. 9 : Intempéries 13/12/19
- P. 10 à 13 : Finances
- P. 14 à 17 : Affaires scolaires
- P. 18 : Action sociale
- P. 19 à 20 : Vie associative
- P. 21 : Etat Civil 2019
- P. 22 à 24 : Infos utiles

MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

Je vous adresse, avec les membres de l'équipe municipale tous mes vœux de bonne et heureuse année et surtout de bonne santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers. La santé est le bien le plus précieux que l'on puisse espérer pour chacun, afin de pouvoir vivre et apprécier chaque jour qui passe.

Toutefois j'ai une pensée particulière pour ceux qui ont connu un deuil, la maladie, la souffrance ou la solitude.

Comme vous pouvez le constater, un travail important a déjà été fait, de nombreux projets ont été réalisés, des évolutions ont été actées. L'ensemble de ce travail reste cadré dans les objectifs que nous nous étions fixés en début de mandat.

En cela, je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil municipal, ils ont une motivation à toute épreuve, sans eux et leur détermination rien ne serait pareil, ils gardent en permanence cette volonté de préserver notre cadre de vie.

Beaucoup d'entre vous se sont mobilisés pour améliorer la vie collective sans oublier les entreprises et les commerçants qui permettent le lien social, les bénévoles sportifs ou culturels indispensables à la vie communale, tous attentifs aux difficultés du quotidien.

Nous sommes sur le bon chemin et en même temps, nous sommes bien conscients qu'être sur le bon chemin ne signifie pas être arrivé ! En disant cela, je m'adresse à vous actrices et acteurs de Louvie-Juzon, responsables associatifs et autres, pleinement dévoués à des causes d'intérêts collectifs pour continuer à nous aider dans l'accomplissement de notre mission.

Je suis convaincu que nous réussirons ce beau pari pour Louvie-Juzon, car n'oublions pas comme le dit l'adage, « là où il y a une volonté, il y a un chemin » et cela dépend de chacun d'entre nous. Il nous faut donc continuer à adapter, aménager, et consolider ce chemin, pour qu'il soit accessible à tous.

Je vous renouvelle avec l'ensemble des élus, du fond du cœur, mes vœux les plus sincères de joie, de santé et de réussite pour l'année 2020 qui vient de s'ouvrir.

Patrick Labernadie

TRAVAUX PASTORAUX



LE PIC DU MOULE DE JAOUT

Point culminant de la commune, situé à 2050 m d'altitude, le Pic du Moule de Jaout accueille chaque année environ
2500 brebis,
380 vaches
et **60** chevaux.

REFECTION DE LA TOITURE D'UNE CABANE PASTORALE

Sur l'estive de JAOUT, à Louvie-Juzon, de nombreuses cabanes sont mises à disposition des bergers l'été et ouvertes, pour certaines, le reste de l'année pour les randonneurs.

Les intempéries de l'hiver dernier ont fortement dégradé la toiture de l'une d'elle, occupée, cet été, par un couple de bergers et Yuwen, leur fils de 9 mois.

Des bénévoles, notamment des chasseurs et des employés communaux, se sont mobilisés pour réaliser une réfection complète de la toiture en deux jours.

La commune a fourni tout le matériel nécessaire et l'a acheminé sur site.

Une telle réalisation doit être valorisée et tous les bénévoles remerciés pour le travail accompli, dans la convivialité et la bonne humeur. N'oublions pas les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année au sein des associations et des activités communales. Merci à tous.



Norbert VIGNEAU, Pierre LOUÏT, Roland VIGNAU, Guy CLAVERE, Jean-Pierre DOMEQ, Robert DI MARCO, Yves VIGNAU, Eric VIGNAU, Thierry ROY, Patrick LABERNADIE, Sébastien VIGNAU, Jacques BELTRAN. (absent sur la photo : David DI MARCO)

TRAVAUX PASTORAUX 2020 REFECTION COMPLETE DU LAC INFÉRIEUR



L'estive de Jaout est alimentée en eau par une source et deux névés qui s'écoulent dans deux lacs artificiels. Un réseau de 3 km de conduite permet d'alimenter 3 abreuvoirs sur l'ensemble du site.

Les conditions atmosphériques particulières ont lourdement endommagé le lac inférieur.

De nombreuses déchirures de la bâche ne permettent plus une alimentation normale et un stockage de l'eau.



Les installations en place sont indispensables pour l'utilisation de l'estive. Aucun point d'eau naturel ne permet l'abreuvement des bêtes.

Il est donc nécessaire de remplacer la bâche du lac inférieur. Ces travaux seront engagés avant la saison d'estive 2020.

TOURBIERE



La Tourbière de Pédestarrès, site fossile exceptionnel, est une tourbière fascinante par sa richesse floristique, capable grâce à la profusion de ses pollens de raconter l'histoire de notre région depuis 15 000 ans.

Depuis des décennies, ce site a toujours été géré comme une estive par la commune. Il a ensuite été mis en exploitation de 1990 à 2003, pour l'extraction de la tourbe, avec de nombreuses péripéties qui ont conduit à un arrêt de l'activité, et un abandon du site.

Depuis 2008, la commune a décidé de restaurer et de valoriser le site en collaboration avec le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et le CNRS.

Chaque été, ce projet de réhabilitation permet d'embaucher 12 jeunes de la commune, encadrés par un employé communal, qui se chargent entre autres, de faire connaître la particularité de ces espaces.

BILAN DE L'ETE 2019 A LA TOURBIERE PAR ALAIN

« Un nouvel été s'achève sur la tourbière de l'Auga...

Cette année encore les jeunes du village ont subi les fortes chaleurs, les orages ainsi que les taons et autres désagréments afin d'entretenir et remettre en état la tourbière de Louvie-Juzon.

Les rotatifs, scies, tronçonneuses, sécateurs et autres matériels ont contribué aux travaux effectués pour remettre en état les chemins de visites et de promenades tout autour des différentes tourbières.

Avec le soutien de Monsieur PAILLÉ-BARRERE Christian du Conseil Départemental, grâce à ses explications sur le fonctionnement d'une tourbière et les raisons pour lesquelles nous travaillons à redonner un sens à ce lieu exceptionnel en faune et en flore, nous pouvons être fiers du travail accompli cette année encore.

Au fil des années, les visiteurs sont conscients du travail fait mais aussi à faire.

Ils nous encouragent et remercient la Mairie de redonner vie à ce coin caché de Louvie.

Merci à tous les jeunes qui participent à ce projet ! »

ECOBUAGE

La commune est dotée d'une commission d'écobuage pour traiter l'ensemble de ses estives en toute sécurité.



En collaboration avec le service environnemental du Conseil Départemental et en suivant les recommandations du CNRS, un écobuage de la tourbière a été réalisé pour la première fois en 2019.

Cette action d'écobuage a permis de passer une convention avec l'Etablissement Public de Station d'Altitude pour un girobroyage annuel qui permettra d'avoir une prairie accessible à tous.

REFECTION DE CHEMINS AUX HAMEAUX

Le chemin du Bourdiala a été goudronné.

Cette année, une partie du chemin de Durrieu et une partie du chemin Latheus ont été bétonnées par les employés communaux, grâce à la fourniture de béton négociée avec la Carrière.



Chemin de Durrieu



TRAVAUX DIVERS

TRAVAUX DANS DEUX APPARTEMENTS COMMUNAUX

Les menuiseries des appartements communaux rue du Général Peyrègne ont été changées.



TRAVAUX REALISES PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX

WC CAMPS



COUVERTURE DE L'ENTREE DES CLASSES DE L'ECOLE PRIMAIRE PAR LES EMPLOYES



AMENAGEMENT DES PLACES



Suite à une réunion de concertation avec les commerçants, les mesures suivantes ont été décidées :

- Création de douze emplacements de stationnement zone bleue sur la Place Camps
- Marquage de 45 emplacements de stationnement sur le parking du Foyer Rural
- Mise en place de panneaux de signalisation des autres parkings de la commune (parkings du Foyer Rural, du Pont Vieux, de Sérís) afin de réserver les emplacements de la Place Camps pour la clientèle des commerces locaux.

Les conditions météorologiques de cette fin d'année n'ont pas permis la réalisation des travaux qui devraient être entrepris dès le début de l'année 2020.

Sécurisation de la RD 35

Les travaux de sécurisation de la rue Thiers à la Place Jean Jaurès ont été réalisés par le Conseil Départemental.

Cependant, reste à réaliser la mise en place de la signalétique sur l'ensemble de la traversée de Louvie-Juzon.

Concernant la partie haute, le Conseil Départemental a rencontré les riverains concernés pour évaluer les possibilités d'aboutissement du projet.

POSE D'UN ESCALIER EXTERIEUR

*Pour permettre l'accès
aux étages du bâtiment.*

*Au 1^{er} étage, deux appartements
pourront être aménagés.*



*Les bureaux du secrétariat seront
aménagés au rez-de-chaussée, dans la
partie centrale du bâtiment.*



TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE



Les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie sont en cours. Ces travaux ont été rendus obligatoires par l'affaissement de la structure planchers dû à la rupture des poutres maîtresses fortement endommagées par l'humidité (aérations de la cave obturées) et l'usure du temps.



Pour l'aménagement de la mairie, les critères pris en compte ont été :
le bien-être et l'amélioration des conditions de travail pour les
employés communaux et l'accueil du public.

INTEMPERIES DU 13 DECEMBRE 2019

Le vendredi 13 décembre, le débordement du gave nous a contraint à appliquer le Plan Communal de sauvegarde.

Habituellement conduits à la cantine, par le chemin de Saint-Pierre d'Aurillac, les enfants de la maternelle ont, exceptionnellement, ce jour-là, pris leur repas à la salle du Rey. Les enfants de l'école primaire les ont rejoints après le repas, suite à une décision municipale d'évacuation de l'école primaire.

Les riverains du gave ont été appelés par les services de la mairie et des mesures d'hébergement ont été prévues pour eux en cas d'évacuation de leur habitation.

La cour de l'école primaire a été inondée, mais les classes ont été épargnées. Le matériel informatique avait été protégé.

La cour a été nettoyée dès le lendemain matin par les employés communaux et les élus, afin que la classe du lundi ne soit pas perturbée.

Les salles du Foyer Rural ont été inondées. Elles ont nécessité un grand nettoyage mais aucun dégât important n'a été à déplorer.

La commune a déposé une demande de catastrophe naturelle, pour les dégâts subis par les riverains.



FINANCES

LES PRETS

Au 1er décembre 2019, les 4 prêts suivants sont en cours :

- Travaux de l'école primaire (prêt de 350 000 € souscrit en 2005, se terminant en janvier 2025).
- Travaux maison Camps (prêt de 50 000 € souscrit en 2017, se terminant en septembre 2022). Le loyer du restaurant permet de rembourser l'annuité de cet emprunt.
- Travaux école maternelle (prêt de 250 000 € souscrit en 2013, se terminant en juillet 2028).
- Travaux des places, de l'acquisition du bâtiment de la pharmacie et du terrain de la maison de retraite (prêt de 420 000 € souscrit en 2018, se terminant en juin 2037). Le loyer de la pharmacie rembourse la partie de l'emprunt afférente à l'achat du bâtiment.

Un prêt de 200 000 € et un crédit TVA de 100 000 € ont été souscrits afin de financer une partie des travaux de réfection de la mairie, le reste étant financé sur fonds propres.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES

AMENAGEMENT DES PLACES				
	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		Montant
Coût total (études, déplacement du monument aux morts, fontaine, aménagement paysager, Travaux Place Camps, Jean Jaurès et Orteig)	383 385,55 €	454 713,06 €	Subvention Conseil départemental	69 121,00 €
			Subvention DETR	82 950,00 €
			Subvention ministérielle	15 000,00 €
			Fonds de concours CCVO	25 000,00 €
			Subvention ONAC	1 600,00 €
			FCTVA	70 203,39 €
			Prêt	190 838,67 €
TOTAL	383 385,55 €	454 713,06 €		454 713,06 €

Il convient également de rappeler les travaux effectués par les syndicats d'eau et d'assainissement, à savoir le remplacement de la canalisation d'eau potable et la mise en place d'un réseau séparatif pour les eaux pluviales. Le coût de ces travaux a été pris en charge par les syndicats respectifs.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA MAIRIE

TRAVAUX DE REFECTION DE LA MAIRIE					
DEPENSES				RECETTES	
		HT	TTC		
Marché de travaux		451 517,41 €	539 081,09 €	Subvention du Conseil Départemental	120 000,00 €
Etudes		51 901,67 €	53 779,20 €	Subvention de l'Etat FSIL	106 578,50 €
Assurances DO et TRC		7 334,98 €	7 991,41 €	FCTVA	98 621,94 €
Divers (frais publicité et plans)		310,98 €	373,00 €	Autofinancement	80 771,20 €
Réseaux eau et électricité		4 164,65 €	4 746,94 €	Prêt	200 000,00 €
		515 229,69 €	605 971,64 €		605 971,64 €

Cette opération a fait l'objet de discussions, compte tenu de ses coûts financiers.

Deux options se présentaient :

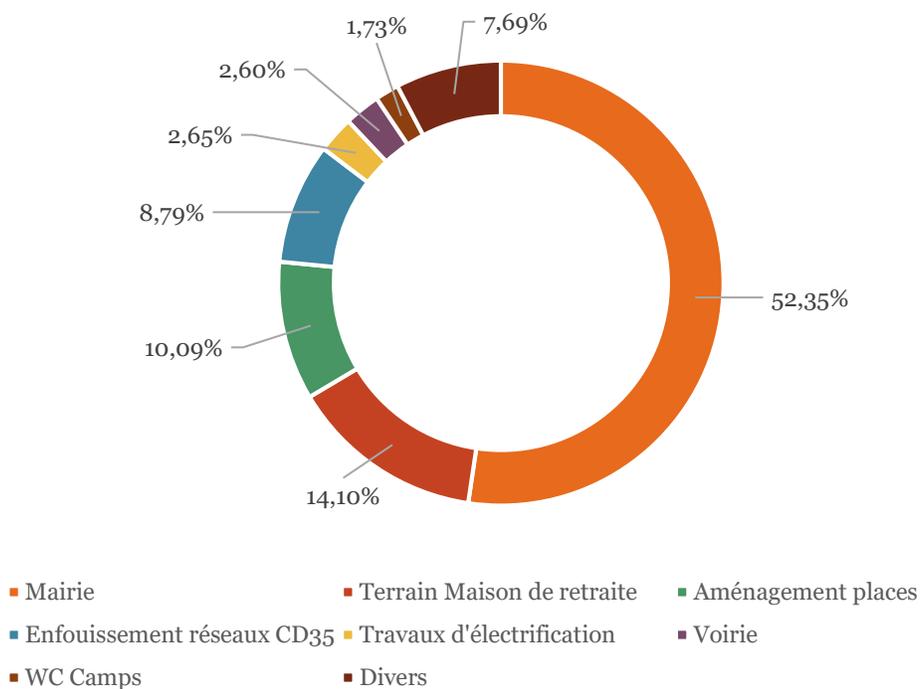
- Construction d'une nouvelle mairie sur un site à définir
- Ou rénovation de ce bâtiment historique

L'équipe municipale a fait le choix de réhabiliter l'ensemble de ce bâtiment, consciente des coûts associés à ce projet.

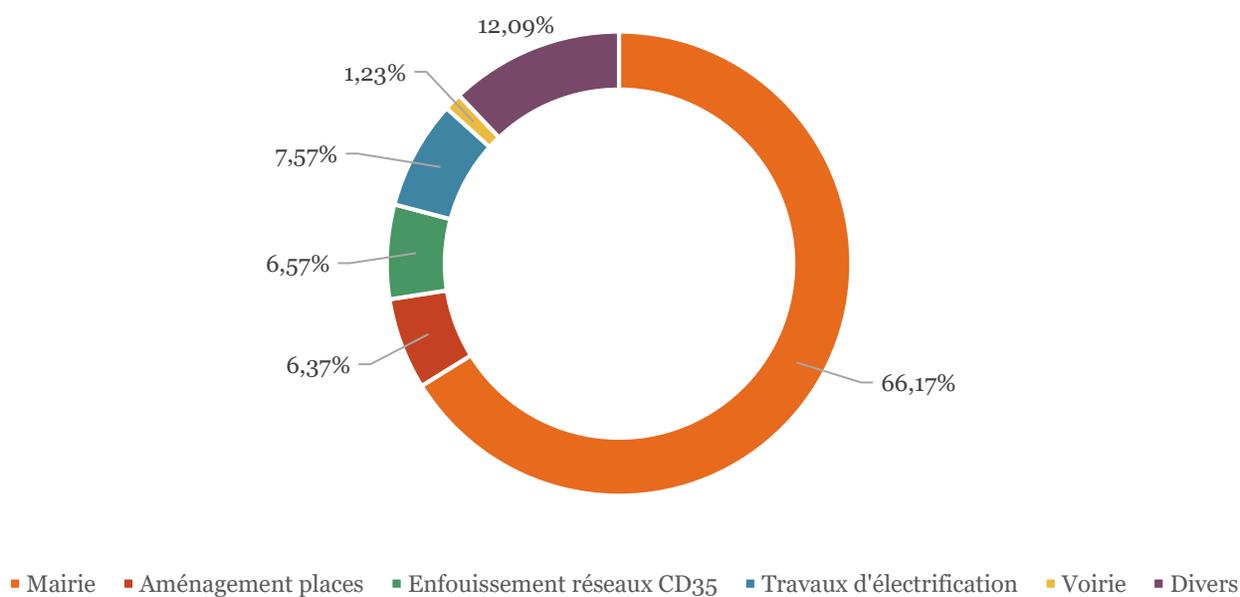
Une partie des travaux de la mairie a été payée sur l'exercice 2019 et le reste sera réglé sur l'exercice 2020.

Prévisions budgétaires investissement 2019 : 1 291 106 €

Dépenses d'investissement

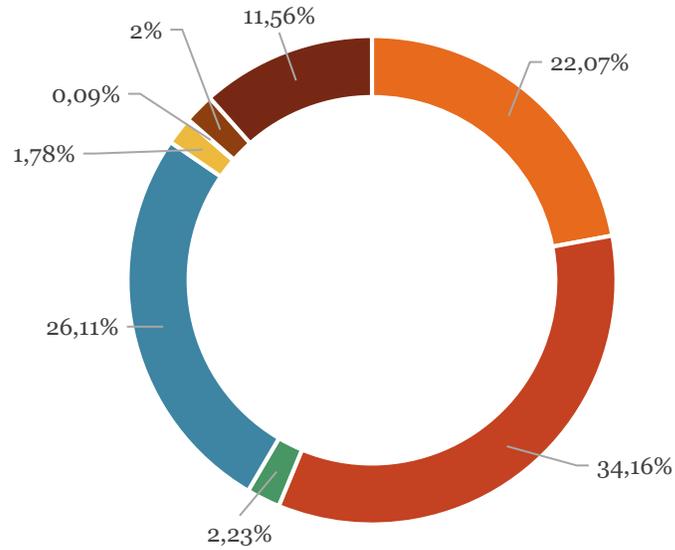


Recettes d'investissement



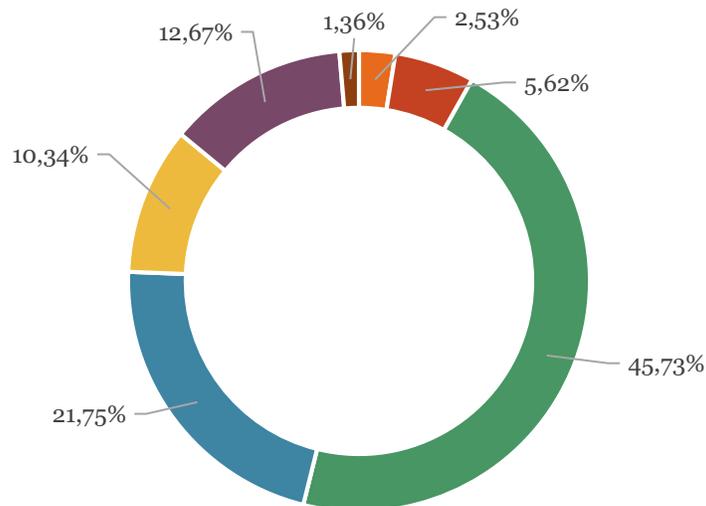
Prévisions budgétaires de Fonctionnement : 1 106 935 €

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement à l'investissement

Recettes de fonctionnement



- Remboursement charges de personnel
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations
- Autres produits de gestion courante
- Excédent de fonctionnement
- Opérations d'ordre

AFFAIRES SCOLAIRES ET BIBLIOTHEQUE

CARNAVAL DE L'ECOLE

Le vendredi 8 mars dernier, nos petits écoliers de la maternelle et du primaire se sont réunis afin de défiler dans les rues du village. Les enfants de la maternelle ont confectionné eux-mêmes leur masque. Ils avaient comme thème quatre pays au choix : La Chine, le Kenya, le Brésil et l'Italie.

Après le défilé, les enfants des deux écoles se sont regroupés à l'école maternelle afin de partager un bon goûter organisé par l'association des parents d'élèves de Louvie-Juzon.



SORTIE SCOLAIRE AU ZOO D'ASSON



Le 27 juin, les petits écoliers de la maternelle sont partis en ballade de fin d'année au Zoo d'Asson. Ils ont pu observer beaucoup d'animaux, ils ont assisté au nourrissage des bêtes. Après le pique-nique, ils ont pu découvrir la nouvelle attraction du zoo : une immersion dans la préhistoire avec les dinosaures. Ils n'ont pas été impressionnés du haut de leurs 4 ans, face à ces grosses bêtes.

RENTREE 2019-2020

Pour la rentrée de septembre, Jean LAGUEYTE, professeur des écoles de la maternelle, a rejoint l'équipe pédagogique composée de Stéphane SALEFRANQUE, Directeur de l'école, et Laure CASTAGNET, professeurs des écoles de la primaire. En septembre, l'école de Louvie-Juzon compte un effectif de 75 élèves : 32 enfants en maternelle et 43 enfants en primaire. A la rentrée de Janvier 2020, ce sont 80 enfants qui sont accueillis dans nos écoles.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les écoliers ainsi qu'aux enseignants et au personnel scolaire, composé de Sandrine, Gilberte, Ségolène, Annabelle et Marie-Pierre.

Nous remercions Lola qui effectue un remplacement au sein du service scolaire.

SERVICE CIVIQUE

Tiffany PEDROS, originaire d'Arudy, effectue un service civique à la maternelle. Elle accompagne Sandrine dans sa mission d'aide à l'enseignant.

OBLIGATION D'INSTRUCTION A L'ECOLE MATERNELLE

Une nouvelle loi impose que l'enfant, dès l'âge de 3 ans, suive une scolarité en maternelle, sauf en cas d'instruction dans la famille.

Les parents d'enfants résidant sur la commune et soumis à l'obligation scolaire, sont donc invités à se présenter en mairie.

CANTINE SCOLAIRE

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire à la cantine, Gilberte et Annabelle ont mis en place un « jeu » sous forme de pesage des restes alimentaires afin de sensibiliser ce jeune public face au gachis.



Un menu végétarien une fois par semaine

Les menus servis aux enfants sont proposés et élaborés par la cantinière. Ils sont validés par une diététicienne et respectent un plan alimentaire.

La loi EGalim du 30/10/18 impose, à compter du 1/11/19, la mise en place d'un repas végétarien au moins une fois par semaine.

Les menus de la cantine sont affichés dans chaque école.



Tarte à la ratatouille



Tarte aux légumes

HORAIRES DE LA GARDERIE

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30.

SPECTACLE A LA BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de la programmation culturelle de l'Entracte, le 9 octobre 2019, le réseau de lecture Bibli'Ossau a proposé une journée autour du cirque.



Le matin, Valérie et Emilie ont fait découvrir aux enfants de 3 à 6 ans des histoires autour du cirque.

A 18h, les équipes du réseau Bibli'Ossau ont proposé un apéritif littéraire au cours duquel elles ont partagé leurs coups de cœur du moment.



A 19h, un spectacle de cabaret cirque a été proposé pour le plaisir des grands et des petits.

11 NOVEMBRE : CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS



Cette année encore, de nombreux enfants ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

LOTO ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves vous convie à un loto qui se déroulera le Dimanche 8 Mars au Foyer Rural.

ACTION SOCIALE

REPAS DES AINES

Les personnes de 70 ans et plus, domiciliées sur la commune sont, chaque année, conviées à participer à un repas. Depuis quelques années, ce repas, ainsi que diverses manifestations (repas, beignets, galettes des rois, omelette pascale), sont proposés par les CCAS de Louvie-Juzon et de Castet. Les personnes en maison de retraite, et celles ne pouvant participer au repas, bénéficient d'un colis de Noël.



VIE ASSOCIATIVE

ESTIVES MUSICALES INTERNATIONALES A L'EGLISE

Grâce à son implication et à son dévouement, Monsieur Jean-Etienne BEILLARD a proposé pour ses 40èmes Estives Musicales Internationales, quatre concerts exceptionnels.



Chœur d'hommes de SOFIA (BULGARIE)
22-8-2019



Le GTVO

Le Grand Trail de la Vallée d'Ossau 2019 s'est déroulé le samedi 13 juillet. Un grand merci aux organisateurs et aux bénévoles grâce auxquels le relais au Foyer Rural a pu être réalisé dans les meilleures conditions.

Le BASKET

Olivier CAYUELA, Président de la Section Basket :

« Au programme cette année 3 équipes engagées en championnat :

Une équipe de U13 entraînée par Hélène Lassiera, qui fait son retour au club après y avoir joué pendant de longues années.

Une équipe de U15 entraînée par Philippe Esquer, fidèle du club lui aussi.

Une équipe de séniors filles toujours entraînées par la paire Olivier et Sam et qui enregistre cette année 3 nouvelles joueuses qui se sont vite intégrées.

N'oublions pas les tous petits qui viennent s'adonner le samedi matin aux premières joies du basket, entraînés par Séverine et Ludivine.

Une nouvelle commission animation s'est créée, constituée de Jacques, Gégène et Anne Sophie. Elle s'affaire à la recherche de sponsors et à l'organisation de repas et soirées en marge des matchs du week-end.

N'oublions pas nos chers bénévoles qui se donnent corps et âme chaque week-end pour la bonne organisation des matchs. Nos supporters sont toujours là à domicile comme à l'extérieur et encouragent avec passion toutes nos équipes.

Les parents participent activement à l'encadrement des enfants lors des déplacements et répondent toujours présents lorsqu'on a besoin d'eux.

Pour tout renseignement, contact ou désir de rejoindre le club n'hésitez pas et contactez-nous sur notre Facebook (Louvie-Juzon basket) ou par téléphone au 06 88 98 23 12. »



Le COMITE DES FÊTES

Les conscrits, nés en 2002, sont invités à rejoindre le comité s'ils sont intéressés.

Fin Décembre, le nouveau bureau du comité des fêtes a été élu.

Charly BERGES
(Président)

Arnaud HAY
(Vice-Président)

Elise BERGES
(Trésorière)

Justine UDAQUIOLA
(Vice-Trésorière)

Lola MOULUQUET
(Secrétaire)

Laura BARRAQUE
(Vice-Secrétaire).



Le comité compte sur les villageois pour se réunir aux fêtes de l'Ascension et du 11 Novembre.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook : Comité des fêtes de Louvie-Juzon.

AUTRES SECTIONS DU FOYER RURAL

La section MARCHE du Foyer Rural vous invite à randonner les mardi après-midi et dimanche matin.
Contact : Mme VILLEFRANCHE au 06.89.62.73.81.

La section TENNIS
Contact Mme Bernadette LASSERRE au 05.59.05.64.65

La section PALA
Contact au 06.70.37.87.23

COURS A LOUVIE-JUZON

➔ L'association Rencontres vous propose des cours de stretching, du yoga et pilate les lundis et mardis.
Contact au 06.62.87.76.74

➔ L'association mosaïque vous propose des cours le lundi de 18h30 à 20h.
Contact au 06.84.18.94.90

ETAT CIVIL 2019



NAISSANCES

Nolann MANG

Yani MOUSTOIFA URBAN-MASANABA

Jean TISNÉ

Lou MIRO-BERTRAND

Manon CAPDEPON

Thomas GONCALVES



PACS

Matthieu NARBEY
et Mélanie LONGUÉ

Yannick CHAUMEIL
et Anaïs BEDDELEEM



MARIAGES

Paul WAELKENS
et Geneviève LAYUS

Mickaël GIRAULT
et Vanessa MOLLÉ

David GUÉRIN
et Cindy CIOCCOLIN

Jean Pierre CASASSUS-BECHAT
et Michèle KRAWCZYK



DECES

Gérard CORTEZ

Guy ARCHAMBAULT

Michel PEES

Jeanne COUCOURRON

Renée LANNERETONNE

Henri LAFAILLE

Léa PEDESTARRES

Georges LARDIT

Gaël ORLAC'H

Félix ETCHEVERRY

Romain ETCHEVERRY

Simone DELMASURE

Cécil BONNET

AU VILLAGE



Horaires de la mairie

Christine et Laurence

vous accueillent les

Lundi – mercredi – vendredi

De 8h à 12h et de 14h à 17h

Mardi – jeudi

De 8h à 12h

mairie.louvie@orange.fr

Horaires de la bibliothèque

Valérie vous accueille les

Mardi et vendredi

De 16h à 18h30

Mercredi

De 10h à 12h

INFOS UTILES

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU

- **Portage des repas :**

La Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau est à votre disposition si vous souhaitez bénéficier du service de portage de repas à domicile.

- **Transport à la demande :**

En circuit fermé sur le territoire de la Vallée d'Ossau
Contacter le 05.59.05.95.52.

- **Maison des services publics :**

Permanence gratuite, information et orientation juridique, animée par des juristes généralistes au moins titulaires d'une maîtrise en Droit. Uniquement sur RDV au 05.59.83.87.91

A Sévignacq-Meyracq (place de l'Europe) le 2^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h. A Laruns (Place de la Mairie) le 4^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h/

- **Relais Assistantes Maternelles :**

Le lieu d'information petite enfance centralise les demandes de pré-inscription en structure multi-accueil. Tél : 06.70.30.01.83

- **Horaires de la Déchetterie :**

Lundi – Mardi – Jeudi	14 h – 18 h
Mercredi - Vendredi	10 h – 12 h
Samedi	10 h – 12 h et 14 h – 18 h

- **Ramassage des ordures ménagères et tri sélectif**

Bourg

Hameaux de Pédestarrès et Pédéhourat

Ordures
ménagères



Lundi

Jeudi

Tri

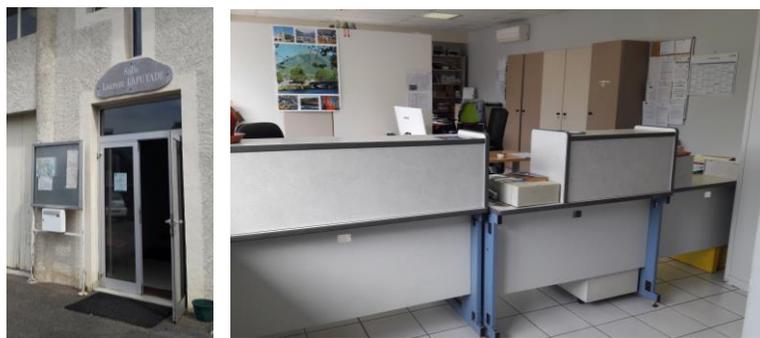


Jeudi
(semaines paires)

Mercredi
(semaines impaires)

BUREAU DE LA MAIRIE

Jusqu'à la fin des travaux de réfection du bâtiment de la mairie, les bureaux de la mairie ont été déménagés au 1^{er} étage de la Salle Lapuyade. Les personnes à mobilité réduite sont accueillies au rez-de-chaussée.



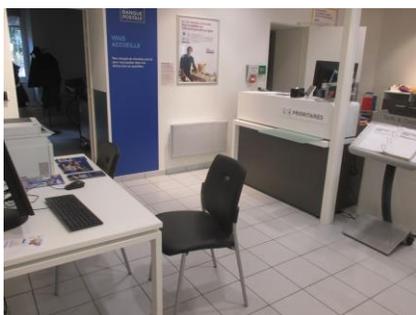
SERVICES DES SOINS INFIRMIERS

Le service de soins infirmiers de la Vallée d'Ossau initialement installé dans le bâtiment de la Mairie, avenue Aristide Briand, a été transféré Place Orteig.



BUREAU DE POSTE

Marie-Christine RECHOU vous accueille tous les jours de 10h à 12h30 dans le bureau de poste qui vient d'être rénové. Un ordinateur est à la disposition des personnes qui souhaitent effectuer leurs démarches administratives.



RAPPEL : RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.



Nous faisons appel à des personnes bénévoles pour tenir une permanence aux bureaux de vote (bourg et hameau) lors des prochaines élections.

URBANISME - RAPPEL

Tous les travaux (travaux sur habitation, réfection de toiture, changement de menuiseries, installation d'un abri bois ou de jardin, ...) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

LOCATION DE SALLES

Toute personne désirant louer la salle du Foyer Rural ou la salle bleue pourra le faire en s'adressant à la mairie. Il est aussi possible de louer du matériel (tables, chaises).

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports s'effectue dans les mairies équipées de dispositifs de recueil des empreintes, quel que soit le lieu de domicile de la personne.

Les mairies les plus proches sont la mairie d'Arudy et la mairie de Laruns. (sur RDV)

ELECTIONS

La date limite pour l'inscription sur les listes électorales est fixée cette année au **7 février 2020**.

Conditions pour être électeur :

- Avoir le droit de vote : ce qui implique avoir la nationalité française, être majeur, jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune, au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

DIVAGATION ANIMALE

Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer ses chiens sur la voie publique, sous peine de sanctions.

REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL (ART 32)

Les propriétaires et les occupants d'un immeuble bâti ou non bâti sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments, de leurs abords et des clôtures.

TRAVAUX ET BRICOLAGE (art. 103-2 du Règlement Sanitaire Départemental des P.A)

Rappel des jours et horaires :

- Les jours ouvrables
De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis
De 9h à 12h00 et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés
De 10h à 12h

COMPTEURS LINKY

La commune ne peut pas s'opposer à la pose des compteurs Linky pour des raisons de santé. Le conseil d'Etat vient de mettre un terme au contentieux lié aux délibérations prises par les communes pour interdire la pose des compteurs Linky. En effet, il considère que si le maire peut prendre, au nom de la commune, des mesures de police générale si nécessaire, au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques (art. L 2212-I et L. 2212-2, OGCT), il ne peut pas adopter des décisions portant sur l'installation de compteurs électriques communicants qui seraient destinés à protéger les habitants contre les effets des ondes émises (CE, 11/07/2019, Cne de Cast n°426060). Il rappelle que le conseil municipal n'est pas non plus compétent.

Le juge relève que le législateur a prévu que les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents selon les périodes de l'année ou de la journée incitant les consommateurs à limiter leur consommation pendant les périodes de forte consommation. Seul le Gouvernement peut déterminer les fonctionnalités et spécifications de ces compteurs. Il lui revient également de veiller, pour l'ensemble du territoire national, non seulement au fonctionnement optimal de ce dispositif de comptage, au vu notamment des exigences d'interopérabilité, mais aussi à la protection de la santé publique par la limitation de l'exposition aux champs électromagnétiques, en recourant à des expertises et des garanties techniques insuffisantes au plan local.

La lettre de l'Administration Générale n°50 – Octobre 2019